

Département de la Drôme Arrondissement de NYONS Commune de ROYNAC		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC</b>			
<u>Date de convocation :</u> 17 février 2025		L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre février à dix-neuf heures , le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le :</u> 17 février 2025					
		<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
<u>Nombre de conseillers :</u>		ARNAVON Valérie	OUI		
En exercice :	10	LEBORNE Bernard	OUI		
Quorum :	6	CROZIER Claudine	OUI		
Présents :	10	COUTELIER Richard	OUI		
Représentés :	0	EHRHARD Philippe	OUI		
Votants :	10	GALLAS Michel	OUI		
<u>Secrétaire de séance :</u> E. GAYET		GAYET Emmanuel	OUI		
		LLABRES Pierre-Alexandre	OUI		
		MORETTO Alfred	OUI		
		VERNET Emilie	OUI		

2025	-02	-02	<b>Renforcement du Réseau (100% SDED) Renforcement du réseau BT à partir du poste CHEVRERIE</b>
------	-----	-----	---

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération : Électrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste CHEVRERIE**

**Dépense prévisionnelle HT** **56 081.53 €**

Dont frais de gestion : 2 670.55€

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme 56 081.53 €

**Participation communale** **Néant**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drome et ENEDIS.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus*

*Pour extrait conforme.*

Le Maire,  
Valérie ARNAVON

